

<p style="text-align: center;"><b>RÈGLEMENT « JEU FRESH BURRITOS ET TROPICO 2021 / FLYERS À GRATTER » DU 08 AU 26 SEPTEMBRE 2021</b></p>
--

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

La société Fresh Burritos FBH, SAS au capital de 202.783 €, inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 789 776 994 RCS Lille Métropole,

La société Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 343 688 016 RCS de Nanterre,

Ci-après désignées collectivement les « Sociétés Organisatrices », organisent en partenariat, du 08 au 26 Septembre 2021, un jeu intitulé « JEU FRESH BURRITOS ET TROPICO 2021 / FLYERS À GRATTER » qui fait l'objet du présent règlement.

**Adresse du jeu :** Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « JEU FRESH BURRITOS ET TROPICO 2021 / FLYERS À GRATTER », 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu, avec obligation d'achat d'un menu Fresh Burritos Duo ou Trio avec une boisson de la gamme Tropic en 33cl ou 50cl disponible en restaurant et à la livraison, est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, hors Corse (ci-après désigné(s) le(s) « *Participant(s)* »), à l'exception des salariés et représentants des Sociétés Organisatrices, de leurs partenaires, et de leurs sous-traitants, ainsi que les membres de leurs familles.

Tout Participant mineur (soit âgé de moins de 18 ans) doit néanmoins obtenir l'autorisation parentale préalable de l'un ou de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

Les Sociétés Organisatrices pourront demander à tout Participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier le Participant mineur ne pouvant justifier de cette autorisation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

Toute participation d'un mineur fera présumer les Sociétés Organisatrices que celui-ci a obtenu cette autorisation d'accord parental préalable.

Le Jeu est soumis aux lois, règlements et autres textes applicables en France sur les jeux, concours et loteries.

Les Sociétés Organisatrices rappellent que le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Chacun des clients doit pour participer au Jeu :

- Effectuer un achat de Menu avec une boisson Tropic en 33cl ou 50cl parmi : Menu Clásico Duo, Menu Clásico Trio, Menu Largo Duo, Menu Largo Trio, dans l'un des restaurants Fresh Burritos participants (liste en annexe 1).  
Les équipiers des Restaurants remettront à chacun des Joueurs lors de son passage en caisse, un flyer à gratter pour l'achat de chaque menu, dans la limite des stocks disponibles. Pour les commandes en livraison, un flyer sera remis dans le sac de livraison contenant la commande.
- Gratter doucement la zone à gratter prévue à cet effet sur le ou les flyer(s) remi(s). Chaque Participant découvre immédiatement :
  - o S'il a gagné ou non ;
  - o Dans l'affirmative, la nature du lot.

Pour recevoir son lot, le gagnant devra se présenter au comptoir du restaurant dans lequel le menu a été acheté. Le lot lui sera remis par l'équipier contre remise de son flyer gagnant. Chaque lot est à retirer avant le 15 Octobre 2021. Certains lots spécifiques seront envoyés par voie postale.

#### **ARTICLE 4 — DOTATIONS**

8616 flyers gagnants seront distribués sur l'ensemble des restaurants participants.

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1 week-end en Europe d'une valeur unitaire de 500€TTC, remis sous forme de carte cadeau valable sur le site [www.fr.lastminute.com](http://www.fr.lastminute.com) .
- 12 trottinettes d'une valeur unitaire de 130€TTC.
- 12 skates d'une valeur unitaire de 59.90€TTC.
- 12 enceintes musicales d'une valeur unitaire de 40€TTC.
- 30 pulls Tropic d'une valeur unitaire de 40€TTC.
- 30 sac à dos Tropic d'une valeur unitaire de 38€TTC.
- 200 Totebags Tropic d'une valeur unitaire de 2.07€TTC.
- 362 menus Duo d'une valeur unitaire de 9€TTC.
- 593 mini burritos d'une valeur unitaire de 3.1€TTC.
- 603 muffins d'une valeur unitaire de 2.9€TTC.
- 1570 cookies d'une valeur unitaire de 1.7€TTC.
- 1570 cafés d'une valeur unitaire de 1.8€TTC.
- 3623 badges d'une valeur unitaire de 0.31€TTC.

Le gagnant est seul responsable de s'assurer de porter les éléments de protection nécessaires à l'utilisation de son gain en toute sécurité. Il doit respecter le code de la route et généralement toutes les règles applicables à la pratique de la trottinette.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier leur identité.

Les dotations ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de leur volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de l'Opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

#### **ARTICLE 5 — ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Les Participants titulaires d'un flyer gagnant pourront retirer leur lot jusqu'au 15 Octobre 2021 inclus uniquement au comptoir du Restaurant où le menu a été acheté, sur remise d'un flyer gagnant.

Les gagnants du week-end en Europe, d'une enceinte musicale et d'une trottinette devront remplir le formulaire au dos du flyer de façon lisible en renseignant leur nom, prénom, adresse et numéro de téléphone.

Les dotations seront envoyées au gagnant, dans un délai de 30 jours à compter de la date de transmission des coordonnées de livraison par le gagnant. En aucun cas, les sociétés seront tenues responsables en cas de problèmes de non réception de leurs lots.

À cette occasion, les Participants gagnants n'auront aucune obligation d'effectuer quelque achat que ce soit.

À compter du 15 Octobre 2021, aucun lot ne saurait être réclamé par l'un des Participants gagnants.

Avant remise des lots, les Restaurants Participants vérifieront l'authenticité et la validité des flyers gagnants remis par les Participants et refuseront tout flyer à gratter falsifié, raturé, endommagé, photocopié ou présentant un caractère suspect et/ou anormal. Les Sociétés organisatrices ne sauront tenus pour responsables si les coordonnées remplies sont incorrectes, incomplètes ou illisibles.

#### **ARTICLE 6 — UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES GAGNANTS**

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse [Privacy@CCEP.com](mailto:Privacy@CCEP.com).

Vos données seront automatiquement supprimées dans le mois qui suit la fin du jeu, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre.

## **ARTICLE 7 — MODIFICATION DU REGLEMENT**

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, à tout moment, notamment en cas de force majeure, tout ou partie, des dispositions du Règlement sans préavis ni information préalable des Joueurs notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouvelles prestations.

Elles se réservent la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Les additifs et modifications du Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront considérés comme des annexes au Règlement faisant corps avec ce dernier. Les modifications apportées au Règlement sont réputées acceptées par les participants dans les mêmes termes que la version originale du Règlement ou antérieurement modifiées le cas échéant.

## **ARTICLE 8 – RÈGLEMENT DE JEU**

Le règlement de jeu pourra être consulté sur simple demande dans les restaurants participants à l'opération.

## **ARTICLE 9 – LITIGES-CONTESTATIONS**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois suivant la date de fin du Jeu.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par les Sociétés Organisatrices.

**ANNEXES**

Liste des restaurants concernés par l'opération :

FRESH BURRITOS 61 rue de Béthune 59800 LILLE
FRESH BURRITOS 174 rue de Solférino 59000 LILLE
FRESH BURRITOS 6 rue des grandes arcades 67000 STRASBOURG
FRESH BURRITOS 17 Rue du Docteur Bouchut Centre Commercial La Part Dieu 69003 LYON
FRESH BURRITOS 30 Avenue Corentin Cariou Centre Commercial Vill'up 75019 PARIS
FRESH BURRITOS Centre commercial Carré Sénart 3 Allée du Préambule 77127 LIEUSAIN

<p>FRESH BURRITOS Centre commercial Val d'Europe 14 cours du Danube 77700 SERRIS</p>
<p>FRESH BURRITOS 5 rue de Gorges 44000 NANTES</p>
<p>FRESH BURRITOS CC SQY Ouest 1 avenue de la source de la bièvre 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX</p>
<p>FRESH BURRITOS CC Bercy Village 40 rue François Truffaut 75012 PARIS</p>
<p>FRESH BURRITOS 5 place Grenette 38000 GRENOBLE</p>
<p>FRESH BURRITOS CC Les Docks Vauban, 70 Quai Frissard 76600 LE HAVRE</p>
<p>FRESH BURRITOS CC Les 3 Fontaines Avenue des 3 Fontaines 95000 CERGY</p>
<p>FRESH BURRITOS 8 Avenue d'Amsterdam 59300 VALENCIENNES</p>
<p>FRESH BURRITOS 100 Avenue Willy Brandt Centre commercial Euralille, 59777 LILLE</p>
<p>FRESH BURRITOS Centre commercial V2 boulevard de Valmy 59650 VILLENEUVE D'ASCQ</p>
<p>FRESH BURRITOS CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ROUTE NATIONALE 43 62950 NOYELLES GODAULT</p>

<p>FRESH BURRITOS  ZAC Pont de l'Ane-Monthieu  2 Rue Ferrer  42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS</p>
<p>FRESH BURRITOS  59 avenue du Marcel Mérieux,  Centre Commercial L'Heure Tranquille  37200 TOURS</p>
<p>FRESH BURRITOS  8 place de Genève  73000 Chambéry</p>
<p>FRESH BURRITOS  Atlantis Centre Boulevard Salvador Allende  44800 SAINT-HERBLAIN</p>
<p>FRESH BURRITOS  45 place d'Erlon  51100 REIMS</p>
<p>FRESH BURRITOS  14 ter rue de l'amiral ronarc'h  59140 DUNKERQUE</p>
<p>FRESH BURRITOS  31-33 boulevard Lafayette  63000 CLERMONT FERRAND</p>
<p>FRESH BURRITOS  C.C Chablais Parc  8 allée Simone Signoret  74100 Annemasse</p>
<p>FRESH BURRITOS  56 bis avenue de Bayonne  64400 Anglet</p>
<p>FRESH BURRITOS  C.C Rives d'Arcins  Rue des Frères Lumière  33130 Bègles</p>

<p>FRESH BURRITOS 1 rue Saint Méline 35000 RENNES</p>
<p>FRESH BURRITOS Zac de l'amphithéâtre - Centre commercial Muse rue des messageries 57000 METZ</p>
<p>FRESH BURRITOS 24 Avenue Berthelot 69007 LYON</p>
<p>FRESH BURRITOS 13 Terr. De l'Université 92000 Nanterre</p>
<p>FRESH BURRITOS Centre commercial Belle-Epine, rue du Luxembourg 94320 THIAIS</p>
<p>FRESH BURRITOS 5 rue de la Loge 34000 MONTPELLIER</p> <p>FRESH BURRITOS C.C. BAY 2 2 rue du Général de Gaulle 77090 Collégien</p>



<p align="center"><b>RÈGLEMENT « JEU FRESH BURRITOS ET TROPICO 2021 / CONCOURS SUR INSTAGRAM » DU 08 AU 26 SEPTEMBRE 2021</b></p>
---

#### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

La société Fresh Burritos FBH, SAS au capital de 202.783 €, inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 789 776 994 RCS Lille Métropole,

La société Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, inscrite au registre des commerces et des sociétés sous le numéro 343 688 016 RCS de Nanterre,

Ci-après désignées collectivement les « Sociétés Organisatrices », organisent en partenariat, du 08 au 26 septembre 2021, un jeu entièrement gratuit et sans obligation d'achat intitulé « JEU FRESH BURRITOS ET TROPICO 2021 / CONCOURS SUR INSTAGRAM » qui fait l'objet du présent règlement.

**Adresse du jeu** : Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « JEU FRESH BURRITOS ET TROPICO 2021 / CONCOURS SUR INSTAGRAM », 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

#### **ARTICLE 2 : PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date du début du jeu, résidant en France Métropolitaine et DOM-TOM, titulaire d'un accès internet auprès d'un opérateur français, possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Pour jouer, les participants devront suivre les étapes suivantes :

1. Se rendre sur le compte Instagram <https://www.instagram.com/freshburritos/> connecté avec leur compte personnel (participation par courrier postal exclue) (ci-après le « Profil »).
2. S'abonner au compte Instagram de Fresh Burritos France
3. Dans le commentaire faisant la promotion du Jeu, identifier la personne avec qui il souhaite partir

Toute personne ayant suivi les conditions de participation ci-dessus participera au Jeu (ci-après le « Joueur »).

Tous Profils incomplets, erronés, contrefaits ou réalisés de manière contrevenante au présent règlement seront éliminés du Jeu.

Un Joueur ne peut participer qu'une seule fois depuis son propre compte Instagram, sous peine d'être éliminé du Jeu. Chaque joueur est tenu de participer en personne. Un Joueur ne peut créer qu'un seul Profil, sous peine d'être éliminé du Jeu. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

Les Sociétés Organisatrices pourront effectuer toute vérification nécessaire à cet égard et apprécieront de manière souveraine si les éléments du Profil créé leur semblent démontrer qu'une même personne a créé plus d'un Profil (notamment en comparant chacun des éléments fournis dans le Profil).

Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par les Sociétés Organisatrices sans que celles-ci n'aient à en justifier.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du Participant contrevenant.

### **ARTICLE 3 : LIEN AVEC INSTAGRAM**

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Instagram. Les informations que vous communiquez sont fournies aux Sociétés Organisatrices et non pas à Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour la gestion du Jeu. Les participants reconnaissent qu'Instagram ne parraine pas ni ne gère le jeu de quelque façon que ce soit et ne sauraient en conséquence engager leur responsabilité s'agissant de l'organisation ou du déroulement de l'opération.

### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

L'attribution des lots se fera par tirage au sort parmi les Profils le 1<sup>er</sup> octobre 2021 par la Société Organisatrice Fresh Burritos. 1 Profil sera tiré au sort et sera désigné gagnant (ci-après le « Gagnant »).

Le joueur déclaré gagnant recevra par message privé par la Société Organisatrice Fresh Burritos, la confirmation de son lot gagné dans un délai de 5 jours maximum suivant la Date de tirage au sort, sous réserve, le cas échéant, du temps nécessaire pour la Société Organisatrice pour procéder aux vérifications qu'elle souhaite sur la régularité de l'inscription du Joueur potentiellement gagnant.

Dans les 10 jours qui suivent la réception du message de confirmation mentionné ci-dessus, le Gagnant devra confirmer son acceptation du lot et indiquer à la Société Organisatrice Fresh Burritos les coordonnées de livraison (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) de son lot. Sans réponse de sa part dans les 10 jours, ce dernier perdra définitivement le bénéfice de sa dotation qui sera remise en jeu.

A cet effet, une liste d'attente de 3 Joueurs sera constituée par tirage au sort parmi l'ensemble des Profils inscrits, le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le premier de ces 3 Profils tirés au sort occupera la première place dans la liste d'attente, le deuxième, la deuxième place et ainsi de suite.

Aucun nom de Gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout moyen de communication, hormis la confirmation par message privé visés ci-avant.

### **ARTICLE 5 : DESCRIPTION ET REMISE DES LOTS**

Un tirage au sort, effectué par Fresh Burritos, désignera le gagnant du lot suivant :

- 1 week-end en Europe d'une valeur unitaire de 500€TTC, remis sous forme de carte cadeau valable sur le site [www.fr.lastminute.com](http://www.fr.lastminute.com) .

La dotation sera envoyée au gagnant, dans un délai de 30 jours à compter de la date de transmission des coordonnées de livraison par le gagnant.

Avant la remise des dotations, le gagnant pourra être tenu de justifier son identité.

La dotation n'est ni remboursable, ni échangeable, ni cessible, ni transmissible. La dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de leur volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement le gagnant du bénéfice de sa dotation.

Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de l'Opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

#### **ARTICLE 6 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse [Privacy@CCEP.com](mailto:Privacy@CCEP.com).

Vos données seront automatiquement supprimées dans le mois qui suit la fin du jeu, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre.

#### **ARTICLE 7 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, à tout moment, notamment en cas de force majeure, tout ou partie, des dispositions du Règlement sans préavis ni information préalable des Joueurs notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouvelles prestations.

Elles se réservent la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Les additifs et modifications du Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront considérés comme des annexes au Règlement faisant corps avec ce dernier.

Les modifications apportées au Règlement sont réputées acceptées par les participants dans les mêmes termes que la version originale du Règlement ou antérieurement modifiées le cas échéant.

#### **ARTICLE 8 : REGLEMENT DE JEU**

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : <https://www.freshburritos.fr/jeu-concours-tropico2021>

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement.

#### **ARTICLE 9 : LITIGES – CONTESTATIONS**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative au présent Jeu ne sera prise en considération que dans un délai d'un mois suivant la date de fin du Jeu.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront tranchées souverainement par les Sociétés Organisatrices.